



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 novembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
51	55

Date de convocation

20 novembre 2025

Finances – Convention de mise à disposition de moyens techniques, humains et mobilier au profit du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux (SMBVD)

**N° de la délibération
2025-733**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle des fêtes de Glun sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant que depuis 2022, ARCHE Agglo met à disposition des moyens techniques, humains et mobiliers afin de permettre au Syndicat de fonctionner dans un esprit de mutualisation des charges.

Considérant que la convention, fixant les conditions financières, est arrivée à son terme, Il est proposé de la renouveler pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026. Les coûts ont été actualisés et seront révisés annuellement à savoir :

Synthèse financière : En application des articles 1 à 5 le Syndicat s'acquittera donc annuellement d'une somme dont les modalités de calcul sont rappelées ci-dessous :

- ✓ Mise à disposition des locaux : 1 889 € X nombre d'agents hébergé
- ✓ Usage du SI : 864 € X nombre de nom de domaine
- ✓ Gestion comptable : 5.06 € X le nombre d'écriture
- ✓ Gestion RH : 1 154 € X nombre d'agents + 0.5 (chargée de mission) + 1 (gestion indemnité des élus)
- ✓ Mutualisation d'un poste : 50 % de la charge salariale brute y compris les accessoires
- ✓ Abonnements et consommations téléphoniques mobiles
- ✓ Nombre d'actes DT/DICT X 1,8 € TTC

Si les bases financières sont forfaitaires le nombre d'unité sur lequel elles s'appliquent est lui variable. Ce nombre est arrêté au 31 décembre de l'année de facturation.

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 13 novembre ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 54 Voix pour
- ✓ 1 Voix contre
- ✓ 1 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** la convention ci-annexée avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 26 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET

Date de signature : 27/11/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo